MAIRIE DU FLEIX
24130

LOCATION DE SALLE
UNIQUEMENT *AUX CONTRIBUABLES FLEIXOIS*

SALLE RENE CHAUVIN

Je soussigné,

NOM & Prénom _____
(Contribuable sur la commune)

ADRESSE _____

Tél. _____ Mail : _____

Demande à utiliser la salle pour mon ***compte personnel*** à l'occasion de .....
Et engage ma responsabilité à l'occasion de cette manifestation

DATE.....

Nombre de personnes :.....

TARIF :
Location :200 euros
Spécifique anniversaire :100 euros

CAUTION : 300 euros
1 chèque de 50 euros pour la tisanerie
1 chèque de 250 euros pour la salle

ARRHES : 50% à la réservation

Le règlement doit être effectué, lors de la réservation, par la personne qui loue la salle.
La demande de réservation doit être confirmée un mois avant la date prévue de la manifestation.
Quatre chèques devront être établis : Arrhes, complément de location et caution (2).
Les arrhes seront remboursées uniquement en cas de force majeure.
En cas de non-paiement les poursuites seront adressées au locataire de la salle exclusivement.

-1- Toute personne exerçant sur le domaine public ou privé, des activités de loisirs susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore devront prendre toutes précautions afin que ces activités ne troublent pas la tranquillité du voisinage.
-2- Les utilisateurs de la salle devront veiller aux prescriptions locales et notamment que le bruit de la musique ne gêne en rien le voisinage. De ce fait et conformément à la circulaire préfectorale N°65414, l'intensité musicale devra être réduite et aboutir à un arrêt complet de toute diffusion 30 minutes au plus tard, avant la fin de l'heure de retour au calme soit 24h00 en période d'hiver et 2h00 en période d'été.
-3- Le locataire doit fournir une attestation d'assurance, extension de la responsabilité civile pour l'organisation d'une fête familiale.
-4- Il est interdit de tirer des feux d'artifices ou « pétards ».
-5- Tout manquement aux consignes d'utilisation entrainera la non-restitution, toute ou partie, de la caution.

Le locataire
(Lu et approuvé)
Signature

Le Maire,